

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Septembre 2013

Date de convocation : Le 20 Septembre 2013
Date d'affichage : Le 02 Octobre 2013
Nombre de conseillers : En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux Mil treize, le vingt-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Monsieur Hervé LOEUILLET, Monsieur Claude HEMON, Mademoiselle Mylène BARBIER-DEVILLERS, Monsieur Guy LARGY, Madame Régine DUFOUR, Madame LECLERCQ Christelle, Monsieur POIGNANT Frédéric, Monsieur Pascal GARGATTE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Monsieur ROUTIER Bertrand donne pouvoir à Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER

Madame Christelle LECLERCQ a été élue secrétaire de séance.

* * *

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

Rapport du délégué du service assainissement 2012

Le Maire accueille MM.COFFIN et VANDAMME, représentant la société VEOLIA, venus présenter le rapport du délégué du service assainissement.

M. COFFIN préconise de décaler l'avaloir qui se situe à l'angle de la rue René DELCOURT et de la rue du 8 mai de 25cm pour éviter que des camions ne l'écrasent. Face au n°30 de la rue René DELCOURT un tampon est à resceller. Dans le cadre de l'avenant au contrat d'affermage, il est convenu que M. COUVREUR, responsable travaux chez VEOLIA, fasse le recensement des bouches d'avaloirs à rénover.

Il est observé que le réseau n'est pas capable d'absorber les pluies mensuelles. M. VANDAMME signale également que les tôles de déversoir sont également à refaire.

Le compte fonds de travaux présente un solde positif de 3 683,03€.

Après en avoir écouté l'exposé, le Conseil municipal accepte le rapport du délégué du service assainissement 2012 à l'unanimité.

Programme d'épandage des boues

M. le Maire donne la parole à M. PATTE qui présente le programme d'épandage des boues pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Aucun changement n'étant à noter depuis le dernier programme si ce n'est l'amélioration du rendement, le programme d'épandage des boues 2013-2014 est adopté à l'unanimité.

MM. COFFIN et VANDAMME, au terme de cet exposé, quittent la séance.

Rapport du délégataire du service de l'eau 2012

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport 2012 du syndicat d'eau auquel la commune adhère. Le Maire observe la baisse du rendement et déplore le fonctionnement du syndicat. Le rapport n'a en effet pas été présenté à l'assemblée syndicale avant la date du 30 septembre comme le stipule le Code général des Collectivités Territoriales.

Pour ces motifs, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de s'abstenir sur le rapport du délégataire du syndicat d'eau à l'unanimité.

Renouvellement de la Délégation de Service Public

Choix du mode de gestion du service assainissement

Le Maire donne la parole à Mme ÉTÉVÉ qui présente le rapport établi par M. SOMON sur le principe de la délégation de service public. Le contrat d'affermage se terminant le 30 juin 2014, le conseil municipal doit se prononcer à l'issue de cet exposé sur la reconduction ou non du principe de délégation de service public.

A l'issue de la présentation, le Conseil municipal accepte le principe de délégation de service public pour gérer le service de l'assainissement à l'unanimité.

Elections de la Commission d'ouverture des plis dite « commission SAPIN »

Suite aux conditions établies pour la constitution des listes de la commission SAPIN, le Maire communique à l'assemblée la liste des candidats.

Sont candidats titulaires sur la liste n°1, Mme ÉTÉVÉ Elisabeth, M. PATTE Didier et M. HEMON Claude. Il n'y a pas d'autre liste.

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Sont candidats suppléants M. LARGY Guy, M. DE SAINT RIQUIER Gérard, Mme DUFOUR Régine.

Il n'y a pas d'autre liste, les candidats suppléants sont élus à l'unanimité.

Décision modificative pour remboursement d'un trop-perçu de l'Agence de l'eau

Le Maire informe que l'Agence de l'Eau nous réclame un trop-perçu de subvention de 463€. Cette somme n'ayant pas été prévue au budget primitif, il convient d'établir une décision modificative et de déplacer les crédits correspondants de l'article 6574 du budget communal vers l'article 657364 et les ajouter au budget assainissement aux articles 673 et 747.

Vote pour à l'unanimité.

Reconstruction de la station d'épuration : choix du maître d'oeuvre

Le Maire donne la parole à Mme ÉTÉVÉ qui fait part du résultat des auditions menées dans le cadre du choix du maître d'oeuvre de la station d'épuration. La société VERDI arrive en première position avec un montant de 67 160,00€H.T, SOGETI en deuxième position pour un montant de 70 750,00€. Quant à AMODIAG, l'offre présentée ne revêt pas les caractéristiques techniques nécessaires pour mener à bien ce projet.

Sur délégation du Conseil municipal, le maire a suivi la proposition de la commission d'appel d'offre à savoir la société VERDI et de classer en n°2 la société SOGETI. Le choix est entériné à l'unanimité par le Conseil municipal.

Rapport d'activités de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS

Après en avoir écouté le compte rendu dressé par le Maire, le Conseil municipal approuve le rapport d'activités de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS à l'unanimité.

Le recrutement de l'animatrice du relais d'assistantes maternelles a été effectué et elle prendra ses fonctions le 1^{er} novembre.

Achat de terrain

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation du zonage pluvial, des préconisations portent sur la création de noues ou de bassins pour résorber les inconvénients liés aux pluies mensuelles et décennales. Le zonage a identifié un emplacement primordial à cet effet rue MARTIN, confirmé par l'avis du délégataire du service assainissement. La parcelle concernée appartient à M. Jean POURCHEZ et le Conseil municipal avait donné son accord à M.SOMON pour entamer des négociations. M. POURCHEZ demande 5€/m² au lieu des 1,50 évalués par les domaines.

Le maire propose à l'assemblée de négocier à hauteur de 3,50€/m², les frais de bornage et le déblaiement du terrain étant à la charge de la commune.
Vote pour à l'unanimité du Conseil municipal.

Délibérations fiscales

Le Maire propose au Conseil municipal de ne pas modifier les délibérations en vigueur. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter la proposition du Maire à l'unanimité.

SFR : servitude de tréfonds

Le Maire explique à l'assemblée que la délibération prise à la demande de SFR instituant une servitude de tréfonds ne pouvait être acceptée en l'état des plans présentés à Me DESMARQUEST par le notaire de la société SFR. De retour sur le terrain le tracé a été modifié et validé et permet au conseil municipal de valider la proposition faite sans réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le passage de la servitude de tréfonds qui longe les parcelles 772H56, 55 et 530b.

Convention de déneigement

Le Maire rappelle que suite aux différents épisodes neigeux des hivers précédents, du matériel de déneigement adaptable sur un quad a été commandé. En parallèle, une convention de déneigement doit être établie avec le propriétaire du quad. La convention détermine un itinéraire et une rémunération de 45,00€ HT/l'heure en heures normales, 50€ de nuit et 55€ les jours fériés. Les tarifs sont fixés pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la signature de la convention en ces termes avec M. Marc DEPLANQUE à l'unanimité.

Installation de cavurnes

Le Maire présente au Conseil municipal les deux devis reçus pour l'installation de cavurnes aux cimetières de VACQUERIE et de BERNAVILLE. La société DESSEIN propose un tarif de 3430.00€T.T.C tandis que les pompes funèbres PETIT font une offre à 2080.00€T.T.C. L'entreprise CAUDRELIER n'a pas donné suite à notre demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour la proposition des pompes funèbres PETIT à l'unanimité.

Délibération afférente au découpage cantonal

Le maire présente à l'assemblée un projet de délibération relatif au découpage cantonal afin de proposer des « assises du redécoupage départemental » pour que celui-ci tienne compte des affinités territoriales des zones géographiques et ne s'en tiennent pas à une simple logique comptable démographique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les termes de cette délibération pour 12 voix pour et une abstention (Mme DUFOUR).

Convention avec la Direction départementale des Territoires et de la Mer pour prise en charge de l'instruction des documents d'urbanisme

Le Maire explique au Conseil municipal que la DDTM ne prend plus en charge l'instruction des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables ne créant pas de surface de plancher à partir du 1^{er} novembre 2013. A cet effet elle propose une nouvelle convention relatant les obligations de l'Etat et de la commune en matière d'urbanisme.

Après en avoir écouté la lecture complète, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention.

QUESTIONS DIVERSES

M. SOMON annonce que l'entreprise SERV'OISE a trouvé un autre local à La VICOIGNE et ne souhaite plus acheter le terrain qu'elle avait sollicité route de CANAPLES.

M. SOMON fait part à l'assemblée de la demande d'extension de réseau de la société CONCEPT CARRELAGE pour son installation route de CANAPLES pour laquelle nous sommes en attente d'un devis émanant de la Fédération départementale d'électricité.

Un particulier voulant faire construire route de BEAUMETZ a fait la même démarche pour les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de prendre en charge 50% du coût de l'extension du réseau d'assainissement et 100% de l'extension du réseau d'eau dans le cadre du syndicat d'eau.

M. SOMON demande l'accord du Conseil municipal pour ajouter trois délibérations à l'ordre du jour. Suite à l'accord de l'assemblée, **M. SOMON** présente la demande de subvention de **M. BACQUET Albert**, président du club de judo, afin de financer l'achat de 98 tapis de judo dont le coût s'élève à 7 442,71€. La participation demandée est de 15% du montant total soit 1116,00€.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accorde une subvention au club de judo de 1116,00€ à l'unanimité.

M. SOMON présente les deux devis reçus pour l'arasement du terrain destiné à accueillir la halle de marché. La société **BOUFFEL** réalise le nivellement du terrain pour 2874,00€H.T tandis que **M. CAILLEUX** réalise cette opération pour la somme de 1840,00€H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette tâche à l'EURL CAILLEUX.

M. SOMON présente la demande d'indemnités de **M. FROISSART** qui s'élèvent pour l'année 2013 à 474.47€ brut. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le paiement du montant précité à l'unanimité.

M. SOMON fait part à l'assemblée des remerciements de la famille d'**Henri DUTILLEUX** suite au don effectué par la commune lors de son décès.

M. SOMON informe l'assemblée du caractère réputé complet du dossier de halle de marché déposé auprès des services du Conseil régional et présente divers aménagements notamment en ce qui concerne les brise-soleils.

Mme DUFOR communique la date de l'opération brioches qui est fixée aux 12-13 octobre.

M. LOEUILLET fait part de la livraison de la salle multi-activités dont la date prévisionnelle est fixée à la mi-novembre. Des places de parking supplémentaires sont prévues. **M. LOEUILLET** présente un avenant au marché du lot électricité afin de pouvoir bénéficier d'une installation permanente en cas d'organisation de manifestations exceptionnelles qui nécessitent une puissance électrique étendue.

M. SOMON propose de voter l'avenant qui s'élève à 2 339.44€ et est approuvé à l'unanimité.

Une visite de la salle par les élus est prévue le mercredi 09 octobre à 18h00.

M. LARGY s'enquiert de la mise en place des rythmes scolaires. **M. SOMON** répond que celle-ci s'est bien déroulée eu égard à la difficulté de mettre en place 60 contrats différents.

Mme BARBIER-DEVILLERS signale la présence de véhicules stationnés continuellement rue René DELCOURT. **M. SOMON** informe qu'un recensement de tous les véhicules stationnés sera effectué et un courrier sera adressé à chaque propriétaire.

Mme LECLERCQ demande la mise en place d'un filet « pare-ballons » supplémentaire au terrain multi-sports.

M. HÉMON dresse la liste des réparations à effectuer à la salle des loisirs et au mur extérieur de l'église.

M. GARGATTE rappelle la date de l'inauguration de la maison de santé fixée au samedi 5 octobre à 10h15.

M. POIGNANT signale la défection de l'éclairage public à l'angle de la route nationale et de la route de PROUVILLE et interroge le Maire sur la mise en place du plan de circulation. **M. SOMON** déplore que la Directrice de l'école ne le convie pas à la réunion de rentrée en tant que Maire pour les questions liées à la sécurité et en tant que Président de la Communauté de communes gestionnaire de toutes les activités

annexes et périscolaires (cantine, garderie, rythmes scolaires,...). Cette réunion à laquelle sont conviées les familles leur permettrait en effet de poser toutes les questions utiles. L'autorisation anticipée de réaliser étant parvenue ce jour en mairie, le plan de circulation devrait pouvoir entrer en application après les vacances de la Toussaint mais si les délais de livraison du matériel n'étaient pas respectés, la mise en place ne pourrait être effectuée qu'après celles de Noël.

La séance est levée à 01H00

La Secrétaire de séance,

Christelle LECLERCQ

Le Président de séance,

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,